



# Politique d'approvisionnement

## Politique sur les minéraux de source responsable

Document #: P_CIA_PROC					
REV	DATE	MODIFICATION	CRÉÉ/MODIFIÉ PAR	VERIFIÉ PAR	APPROUVÉ PAR
00	2019-05-31	Initiale	David R	Legal	Mike M
01	2019-06-13	Mise-à-jour	Ridha	Mark G	Mike M
02	2019-11-27	Mise-à-jour	Roch B	Legal	Mike M

## À propos de cette politique

La Société s'engage à un approvisionnement responsable en minéraux et ses fournisseurs doivent exercer leurs activités conformément au code de conduite des fournisseurs RBA de CIARA (le « code de conduite »), et plus particulièrement aux lois et réglementations en vigueur en matière de minéraux de conflit afin de garantir une chaîne d'approvisionnement en minéraux éthique et durable.

Les minéraux de conflit se réfèrent au tantale, à l'étain, au tungstène, à l'or (généralement appelés minéraux de conflit « 3TG ») et au cobalt, au mica, au lithium, au cuivre, au nickel et terres rares.

Bien que la société n'achète pas directement de minéraux 3TG, certains de ses fournisseurs utilisent des minéraux provenant de sources multiples dans le monde entier.

La société veille à ce que ses fournisseurs se conforment au code de conduite et à sa politique sur les minéraux issus de sources responsables, et qu'ils étendent ces attentes à leurs propres fournisseurs en tant que « fournisseurs », non seulement les fournisseurs directs de la Société, mais également leurs filiales et leurs sous-traitants.

Les fournisseurs doivent conserver la documentation et les enregistrements appropriés afin de garantir la conformité réglementaire et la diligence raisonnable quant à la source des minéraux 3TG tout au long de la chaîne d'approvisionnement, y compris, le cas échéant, des fonderies et des affineurs, et de fournir régulièrement ces informations à la Société.

Outre les obligations légales applicables, les fournisseurs de la société confirment: 1) qu'ils ne financent ni directement ni indirectement les groupes armés dans les régions touchées par le conflit; (2) ne tolèrent ni ne contribuent à des violations des droits humains telles que le travail forcé ou le travail des enfants et la dégradation de l'environnement; et (3) ne font aucunement affaires avec des entreprises situées en Angola, au Burundi, en République Centrafricaine, en République du Congo, en République Démocratique du Congo (DRC), au Rwanda, au Soudan du Sud, en Tanzanie, en Ouganda ou en Zambie.

Les fournisseurs de la Société doivent démontrer leur engagement envers l'approvisionnement responsable en minéraux des régions dans lesquelles des activités minières spécifiques peuvent présenter des risques. Dans le cadre de leur engagement, les fournisseurs doivent établir et maintenir des cadres de contrôle préalable et des systèmes de gestion, y compris des programmes de gestion et de formation des travailleurs appropriés.

La Société fournit une copie de son code de conduite à tous ses fournisseurs.

Afin de soutenir l'amélioration de la transparence de la chaîne d'approvisionnement, la société est membre de la Responsible Business Alliance (RBA).

Nom : **Mike Marracino**

Titre : **Vice-président exécutif à l'approvisionnement**